

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ, DES SOLIDARITÉS ET DES FAMILLES

**Arrêté du 17 juillet 2025 fixant le nombre de contrats d'engagement de service public pouvant être signés par les étudiants de deuxième et de troisième cycles des études de médecine et d'odontologie et par les praticiens à diplômes étrangers hors Union européenne autorisés à poursuivre un parcours de consolidation des compétences au titre de l'année universitaire 2024-2025**

NOR : TSSH2519667A

La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles et le ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 632-6, R. 631-24 et R. 631-24-1 ;

Vu le code de la santé publique,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le nombre de contrats d'engagement de service public pouvant être signés, au titre de l'année universitaire 2024-2025, par les étudiants de deuxième et de troisième cycle des études de médecine et d'odontologie et par les praticiens à diplômes étrangers hors Union européenne autorisés à poursuivre un parcours de consolidation des compétences en médecine et en odontologie est fixé et réparti conformément aux tableaux figurant en annexe.

**Art. 2.** – A compter du 20 juillet 2025 et jusqu'au 14 août 2025, les unités de formation et de recherche et chaque composante universitaire au sens de l'article L. 713-4 du code de l'éducation assurant l'une de ces formations peuvent, au sein de la même université, procéder à une nouvelle répartition des contrats d'engagement de service public non conclus, entre les formations de médecine et d'odontologie et entre chacune des catégories mentionnées au I de l'article R. 631-24 du même code.

Un arrêté des ministres chargés de la santé, de la sécurité sociale et de l'enseignement supérieur détermine, pour les contrats non conclus à la date 10 septembre 2025, une nouvelle répartition entre unités de formation et de recherche et composantes.

**Art. 3.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 17 juillet 2025.

*La ministre du travail, de la santé,  
des solidarités et des familles,  
Pour la ministre et par délégation :*

*Le sous-directeur  
des ressources humaines du système de santé,  
R. BEGUE*

*La cheffe de service,  
adjointe au directeur de la sécurité sociale,  
D. CHAMPETIER*

*Le ministre auprès de la ministre d'État,  
ministre de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche,  
chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche,  
Pour le ministre et par délégation :*

*La sous-directrice stratégie  
et qualité des formations,  
M. POCHARD*

## ANNEXE

## RÉPARTITION DES CONTRATS D'ENGAGEMENT DE SERVICE PUBLIC PAR UNITÉ DE FORMATION ET DE RECHERCHE ET PAR CATÉGORIE D'ÉTUDIANTS MENTIONNÉE AU I DE L'ARTICLE R. 631-24 DU CODE DE L'ÉDUCATION

UFR	Nombre de contrats d'engagement de service public offerts aux étudiants de deuxième cycle de médecine	Nombre de contrats d'engagement de service public offerts aux étudiants de troisième cycle de médecine
Aix-Marseille (+ Corse)	20	10
Amiens	8	8
Angers	2	3
Antilles-Guyane	25	4
Besançon	12	5
Bordeaux	13	4
Brest	8	4
Caen	10	13
Clermont-Auvergne	12	2
Dijon	15	6
Grenoble Alpes	2	1
La Réunion	0	1
Lille	13	12
Limoges	8	1
Lyon 1	20	4
Montpellier	10	13
Nancy	10	6
Nantes	4	6
Nice	6	4
Université Paris Cité	22	12
Sorbonne Université	8	10
Université Paris-Saclay	12	5
Université Paris-Est Créteil	8	11
Université Sorbonne Paris Nord	65	15
Poitiers	4	12
Reims	7	9
Rennes	13	4
Rouen	6	13
Saint-Etienne	4	11
Strasbourg	16	1
Toulouse-III	5	6
Tours	10	13
Versailles-Saint-Quentin-en Yvelines	9	6
<b>TOTAL</b>	<b>387</b>	<b>235</b>

UFR	Nombre de contrats d'engagement de service public offerts aux étudiants de deuxième cycle en odontologie	Nombre de contrats d'engagement de service public offerts aux étudiants de troisième cycle en odontologie
Aix-Marseille	2	0
Besançon	3	0
Bordeaux	19	0
Brest	5	0
Clermont-Auvergne	10	0
Dijon	3	0
Lille-II	15	0
Lorraine	20	0
Lyon-I	11	0
Montpellier	10	0
Nantes	6	0
Nice	1	0
Université Paris Cité	25	2
Reims	9	0
Rennes-I	8	0
Strasbourg	4	0
Toulouse-III	3	0
Tours	13	0
<b>TOTAL</b>	<b>167</b>	<b>2</b>

UFR	Nombre de contrats d'engagement de service public offerts aux praticiens à diplôme hors Union européenne de médecine
Besançon	1
Caen	4
Dijon	4
Montpellier	1
Reims	1
Tours	5
Total	<b>16</b>